

Compte rendu d'activité année 2011

- 1^{er} février deux membres de l'association, Agnès et Rose, ont assisté à un colloque organisé par l'Institut pour la Justice. Ce colloque se tenait à Paris et son sujet était « Les droits de la victime dans la procédure pénale », pour être plus claire, il s'agissait de discuter de la possibilité pour la partie civile de faire appel. Actuellement, la partie civile n'a pas la possibilité de faire appel. C'est le parquet qui représente la Société, et non la victime elle-même, qui a cette possibilité. Par contre, la défense a ce recours.

- 22 février, participation à la journée des victimes. Agnès et Geneviève se sont rendues à Paris Place du Trocadéro.

- 17 mai 4 membres de l'asso. Agnès, Geneviève, François, et moi sommes allés à Paris pour participer à une manifestation organisée par l'IPJ. Le rendez vous était au Mur de la Paix. Il s'agissait de se réunir pour un lâché de ballons noirs pendant que les représentants de l'APJ remettait la pétition lancée par l'APJ suite à l'assassinat de Laetitia par un multirécidiviste. La pétition, qui a recueilli qq 300 000 signatures, a été remise au Sénat accompagnée d'une lettre signée par plusieurs personnes, associations. Nous avons cosigné cette lettre.

- fin mai lettre aux adhérents. Mise sous plis de 3 500 lettres. 2 360 sont acheminées par la Poste et les 1 140 restantes sont distribuées par nos fidèles porteurs. Il s'agit très majoritairement d'une distribution dans la Vallée.

- le 25 juin, au Bergopré, rassemblement en souvenir de Julie. Autour de l'arbre planté l'année dernière nous étions une cinquantaine de personnes. Nous avons mis le cœur la veille au soir. Ce fut l'occasion de parler, avec beaucoup d'émotion, de Marie Jeanne, jeune fille de 17ans, qui venait de disparaître le 18 juin alors qu'elle faisait son jogging.

- 27 septembre participation à la 9^{ème} rencontre des associations de victimes et d'aide aux victimes. Agnès et Geneviève se sont dévouées. Les sujets évoqués n'étaient en rapport avec notre association mais nous n'avions pas eu connaissance du programme au moment de l'engagement.

- 7 et 8 novembre déplacement à Evry, en région parisienne, pour assister au verdict du procès de Manuel Da Cruz assassin de Marie Christine Hodeau. Le procès avait commencé le 2 mais je n'y suis allée que les 7 et 8 puisque c'est l'énoncé du verdict qui nous intéressait plus particulièrement. L'assassin a été condamné à la perpétuité avec 22 ans de sureté. Dans ce cas inutile de parler de la rétention de sureté. Mais si la peine avait été une peine à temps, là, il aurait été intéressant de savoir si la rétention de sureté était également prononcée. Et surtout de réagir immédiatement si on ne la prévoyait pas. Parce que d'après les experts cet individu présente une réelle dangerosité et qu'il n'aurait pas été normal d'omettre de se servir de la loi Dati. Parce qu'il faut savoir que si le verdict ne prévoit pas la rétention de sureté au moment du verdict, celle ci ne s'appliquera pas lors de la sortie de l'individu. Nous ne savons pas si la loi Dati est appliquée ou non.